

# outil 14 Les raisons de la participation des ONG au MRM



## Fiche d'information

Les ONG représentent des sources d'informations essentielles pour le MRM. Elles jouent également un rôle clé puisqu'elles répondent aux besoins des enfants victimes de violations graves. Les ONG peuvent donc apporter une contribution importante au MRM ; mais elles peuvent aussi tirer parti de leur contribution au mécanisme.

L'engagement dans le MRM est généralement lié à un objectif prioritaire **d'assurer la protection et le bien-être des enfants dans les zones de conflits**. Concrètement, la surveillance et la communication de l'information des violations graves contribuent à cet objectif en offrant ou en facilitant

- **L'accès à la connaissance et la sensibilisation:** sans information sur les violations, il ne peut pas y avoir d'intervention ou de prise de responsabilité. La surveillance des violations graves permet aux acteurs de terrain de comprendre concrètement l'impact d'un conflit sur les enfants. Communiquer l'information à travers le MRM aide à faire connaître la situation des enfants
- **Renforcer l'intervention, la planification et la coordination:** à partir d'un certain seuil, les informations recueillies à travers le MRM (par une organisation ou collectivement) peuvent apporter des indications sur la fréquence, le type et l'évolution de violations graves. Cela peut alors aider les ONG à planifier ou adapter de manière adéquate les programmes d'intervention, tout en fournissant une base de références utiles pour le suivi et l'évaluation.
- **Plaidoyer pour la nécessité de poursuivre les responsables de crimes et renforcement de la protection:** le MRM peut donner de l'ampleur aux initiatives prises par les ONG sur le plan local ou national en faveur de la protection des enfants dans les conflits armés. Cela permet en particulier aux ONG la mise en place d'alliances stratégiques et de collaborations avec d'autres acteurs et de positionner les problèmes de protection de l'enfance au niveau international. De plus, s'agissant d'un mécanisme mis en œuvre par l'ONU selon un principe de confidentialité, le MRM peut dans certaines situations permettre aux ONG de donner une dimension mondiale à leurs activités de plaidoyer tout en les mettant à l'abri d'une publicité qui pourrait s'avérer dangereuse.
- **Plaidoyer pour le financement :** l'analyse des données recueillies dans le cadre du MRM (violations et suivi) peut mettre en évidence des besoins urgents de financement et être utilisée pour convaincre les bailleurs de fonds d'augmenter leurs contributions en faveur de la protection des enfants dans les conflits armés. Cela s'avère d'autant plus important dans les situations où les prestataires sont inexistantes ou insuffisants et où des services doivent être mis en place, renforcés ou mis en avant.

### autres outils pertinents

-  **outil 13** – Fiche d'information 'pourquoi les ONG sont-elles invitées à participer au MRM ?'
-  **outil 15** – Matrice 'options pour la participation des ONG au MRM'